

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE  
CANTON D'ARNAY LE DUC  
MAIRIE DE LA ROCHE POT



## ARRETE MUNICIPAL PERMANENT 2021/n°7

Voie communale n°10 (PR 53+990 ou PR 55+335)

Le Maire de La Roche Pot,

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, livre I -quatrième partie-signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de La Rochepot en date du 10 avril 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique dans la traversée du hameau de Flagny, par rapport à la configuration des lieux, de réglementer la circulation sur la VC n°10 sur le territoire de la commune de LA ROCHEPOT ;

### ARRETE

**Article 1er** – Le tonnage des véhicules sur la VC n°10 sera limité à 3.5 Tonnes sauf riverains de la limite du carrefour avec la RD 973 et du carrefour avec la RD 906 et la VC n°2 « de La Rochepot vers Dezize »

**Article 2** – Les **véhicules de secours**, les **véhicules de services**, les **véhicules de livraison** allant chez les riverains, les **transports scolaires** prenant ou déposant des élèves du hameau **sont autorisés** à circuler de la limite du carrefour avec la route départementale 973 et du carrefour avec la RD 906 et la VC n°2 « de La Rochepot vers Dezize »

**Article 3** –Entre le carrefour de la VC n°2 « de La Rochepot vers Dezize » et le chemin rural n°29, la circulation dans le sens CHAGNY/NOLAY **est INTERDITE** sauf riverains et véhicules de secours.

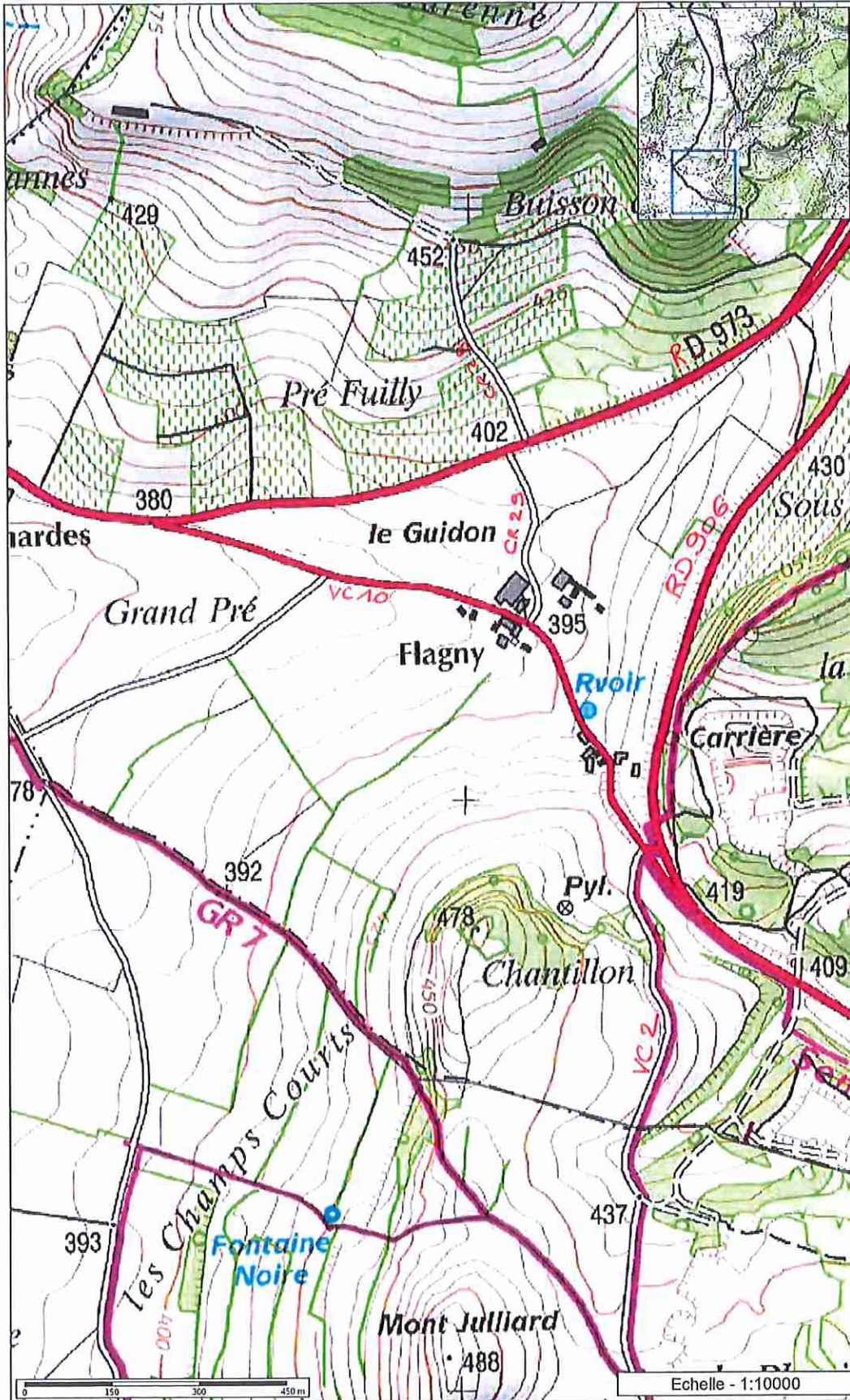
**Article 4** – Madame la Maire de La Rochepot ; Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Madame la Maire de La Rochepot est chargée d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Fait à LA ROCHE POT, le 15 juin 2021

La Maire, Véronique RICHER





Légende

- Commune
- Scan25



Les informations contenues sur les cartes ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021  
Reçu en préfecture le 09/07/2021  
Affiché le  
ID : 021-212105274-20210615-2021\_7-AU